



QUART DE FINALES COUPE DE BOURGOGNE SENIORS FÉMININES « Crédit Mutuel »

1^{er} Tour : Dimanche 29 janvier 2017

1	10/02 - 15H30	CHARNAY BBS RF2	LOUHANS BC +5	45	67
2	11/02 - 15H30	LE CREUSOT RF2	CHATENOY AB +10	51	48
3	15H30	ST REMY US	VERDUN +5	Forfait VERDUN	

11 exemptes : FONTAINE BC, JOIGNY US, CSL DIJON, MARZY JS, ST APOLLINAIRE, CHENOVE BC, LE CREUSOT ELAN, PALINGES BC, SANCE AS, JS MARZY et CTC PSPB.

2^e Tour : Dimanche 19 février 2017

4	15H30	FONTAINE BC	JOIGNY US +5	Forfait JOIGNY	
5	13H15	CSL DIJON	LOUHANS B +10	Forfait LOUHANS	
6	15H30	ST APOLLINAIRE	CHENOVE BC	Forfait ST APOLLINAIRE	
7	15H30	LE CREUSOT ELAN	PALINGES BC	82	50
8	17H30	AB CREUSOT RF2	SANCE AS +10	58	38
9	15H30	JS MARZY +5	CTC PSPB	59	85

2 exemptes : ST REMY et JS MARZY (PNF)

¼ Finales : Dimanche 30 avril 2017

10	15H30	ST REMY	CTC PSPB		
11	15H30	CSL DIJON	AB CREUSOT RF2 +5		
12	15H30	LE CREUSOT ELAN RF1	FONTAINE BC		
13	15H30	BC CHENOVE	JS MARZY PNF		

Les demi finales et finales se dérouleront le dimanche 28 mai 2017.

ART. 16.4.1 – Dispositions spécifiques

1. La Coupe de Bourgogne se déroule en 1/16, 1/8, 1/4, 1/2, et finale suivant le nombre d'équipes engagées.
2. Le temps de jeu : Code de jeu FFBB 2016/2017

ART. 16.5 - Désignation des rencontres

1. L'ordre des rencontres sera effectué par tirage au sort, lors d'une réunion de la Commission Régionale Sportive.
 - handicap : 1 division +5, 2 div. +10, 3 div. +15, 4 div et plus +20,
 - résultats des rencontres : **devront être envoyés par mail par le club recevant à la Ligue.**
 - la règle de brûlage devra être respectée et identique à celle fournie pour les championnats.

ART. 16.6 - Désignation des salles

1. Les rencontres se dérouleront sur le terrain de la première équipe tirée au sort.

ART. 16.7 - Dates des rencontres : suivant le nombre d'équipes engagées. (07/01, 18/02, 16/04, 30/04 et 28/05)

Les clubs souhaitant organiser les finales doivent faire acte de candidature à la Commission Sportive Régionale avant le 30 avril 2017.

ART. 16.14 - Frais d'arbitrage

1. Les frais d'arbitrage seront divisés en parts égales entre les clubs présents.

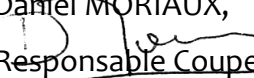
2. La CRO a la charge de communiquer au trésorier de la Ligue de Bourgogne de Basket Ball les frais d'arbitrage dus par chaque club concerné.

3. Le règlement des frais d'arbitrage s'effectuera par un prélèvement sur le compte des clubs concernés.

Un trophée sera remis au gagnant, il sera acquis s'il est gagné 3 années consécutives, ou 4 années non consécutives.

Une coupe sera offerte à l'équipe finaliste.

Sportivement,

Daniel MORIAUX,

Responsable Coupe de Bourgogne.

Jean Louis LAMOTTE,

Président Sportive.

Copies : Membres LBBB, CD 21, 58, 71, 89, LBBB



1 rue des Pierres - BP5 71401 AUTUN Cedex Tel. 03 85 86 97 00 - Fax. 03 85 86 31 36

E-mail : lbbb@wanadoo.fr

Site : www.basketbourgogne.fr